

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SEINE OUEST**

P.L.U.

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA VILLE DE MEUDON**

APPROUVE LE 13 AVRIL 2010

Modification n°1 approuvée le 24 octobre 2013

Modification n°2 approuvée le 2 juillet 2015

Modification n°3 approuvée le 2 juillet 2015

Modification n°4 approuvée le 17 décembre 2015

Modification n°5 approuvée le 5 octobre 2017

Mise en compatibilité du 13 novembre 2017

**DOCUMENT GRAPHIQUE N°5-3-8
SECTEUR DE PLAN MASSE UPM 8:
MEUDON SUR SEINE, ENTREE DE LA RUE
HELENE LOIRET**

Modification n°6

Vu et annexé à la délibération

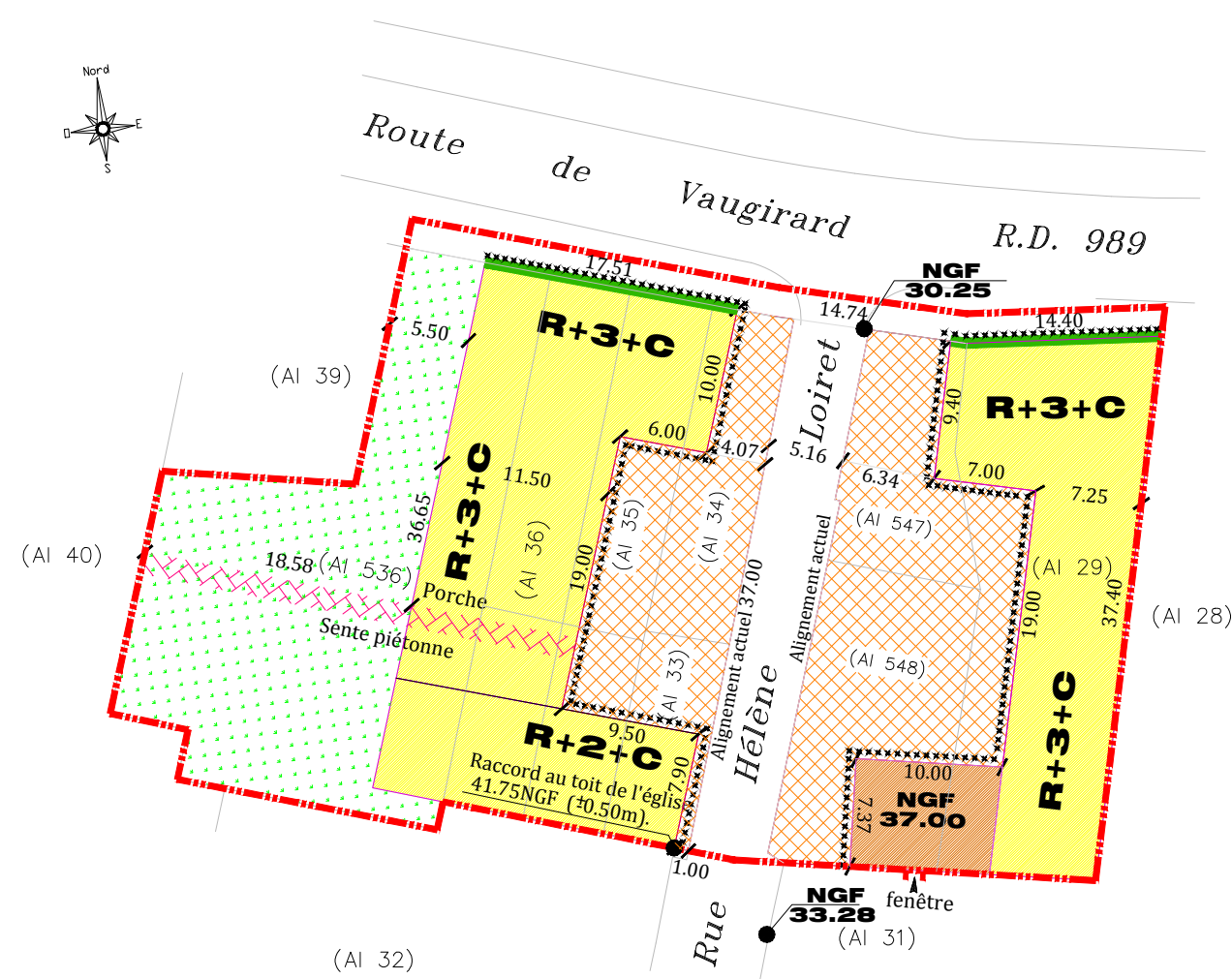
du conseil de territoire du 26 juin 2019

SECTEUR DE PLAN MASSE UPM8 -



LEGENGE

	Périmètre du secteur de plan masse.
	Emplacement réservé au bénéfice de la Commune pour voirie : (N°20).
	Hauteur plafond et emprises constructibles des bâtiments à implanter.
	Hauteur plafond à la cote NGF 37.00, et emprises constructibles des bâtiments à implanter.
	Emprises espaces libres, et/ou espaces verts sur dalle parkings (0.60m de pleine terre).
	Implantation obligatoire à l'alignement existant ou projeté
	Voie de circulation à créer au titre de l'article L123-1 6° (sente piétonne - tracé à titre indicatif)
	Façades commerciales à rez-de-chaussée.



ECHELLE:1/500